

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SETEMBRE 2010

REUNION PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 25

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 23 septembre 2010 ouverte.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour avoir les excuses :

Mme RUIZ, à la place de Monsieur BECKERS qui est excusé ?

M. RUIZ.- Monsieur BECKERS.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Je vous prie d'excuser Josette MICHAUX, Jacqueline RUET, Rim BEN ACHOUR et Sabine MAQUET arrivera en retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Tout le monde est présent.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur DRION ?

M. DRION.- Tout le monde est présent également.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2010**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Ordre du jour actualisé****IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2010.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 17 juin 2010.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2010).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Communication de Mme La Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur quatre dossiers.

VI.- Questions d'actualité

Document 09-10/A23 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à un partenariat plus développé entre la Province de Liège et la presse régionale

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à Monsieur DRION.

M. DRION (de son banc).- Le texte me paraît clair.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je donne à présent la parole à Monsieur le Député provincial-Président André GILLES, pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député-Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SETEMBRE 2010

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je crois que la réponse ne le sera pas moins. Enfin, je l'espère !

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers collègues.

Je me réjouis effectivement que vous saluiez cette initiative dont je vais rapidement retracer la genèse.

En début d'année, le Président de la Maison de la Presse de Liège, Marc GÉRARDY, par ailleurs journaliste à Radio Contact, m'a interpellé sur la situation plus que préoccupante de la presse liégeoise : les médias continuent de réduire ou de délocaliser les emplois de journaliste, ou alors développent des synergies dans le but de faire des économies d'échelle.

Deux chiffres résument bien, malheureusement, la situation : le nombre de journalistes professionnels liégeois a été divisé par trois en 25 ans et, selon l'Association des journalistes professionnels belges, il y a chaque année environ 40 postes de journaliste libres, y compris de freelance, pour 400 nouveaux diplômés.

C'est un autre facteur d'inquiétude.

De mon entrevue avec Marc GÉRARDY est né le projet d'organiser un colloque sur l'avenir de la presse régionale en général et liégeoise en particulier et partant d'un triple constat.

Les impératifs économique-financiers des médias tendent à l'emporter sur leur mission d'information et la concentration des médias a conduit à un positionnement éditorial assez, faut-il le dire, bruxellocentriste, l'actualité liégeoise se confinant au fait divers, à la catastrophe ou au scandale.

Enfin, Liège, comme toute métropole, a grand besoin de relais médiatiques forts pour témoigner de son redéploiement.

L'objectif du colloque, et j'insiste là-dessus, n'est pas uniquement d'objectiver le déclin de la presse évidemment, ce serait stéril, mais de proposer des mesures de soutien et d'envisager des pistes d'avenir.

Très vite, nous avons contacté l'Université de Liège, qui, comme notre Haute Ecole, forme de futurs journalistes.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2010

L'ULg, qui elle aussi souhaitait aborder cette problématique, s'est aussitôt associée à notre projet et le colloque est donc une organisation tripartite : Maison de la Presse, Université de Liège et Province avec sa Haute Ecole.

Soit dit en passant, la thématique du colloque est un peu le fil rouge de l'année 2010 au sein de notre Haute Ecole car, je le rappelle, elle a accueilli en mai dernier la Chaire des civilisations numériques et l'invité de sa rentrée académique, qui est prévue pour le 15 octobre prochain, sera Philippe JANNET qui n'est autre que le PDG du journal « Le Monde » interactif.

Pour en revenir au colloque, un groupe de travail a été mis en place en mai dernier et il a bien avancé, comme Marc GÉRARDY l'a annoncé dans le dernier journal "Notre Province", rappelez vous, en édito, le colloque se tiendra le mardi 14 décembre prochain au Campus 2000 de la Haute Ecole.

La matinée sera consacrée aux constats, avec les interventions d'un représentant de l'Association des journalistes professionnels et de Pierre JEANTET, Président du Conseil d'administration du groupe Sud-Ouest et l'après-midi, aux pistes d'avenir avec quatre ateliers qui se pencheront sur le modèle économique de la presse régionale, les nouveaux médias, les lecteurs et auditeurs et la relation entre la presse et sa région.

A noter également qu'un face à face sera organisé entre étudiants et patrons de presse, et que les interventions et ateliers seront introduits par des témoignages vidéo d'acteurs de la presse liégeoise. J'espère que la technique sera meilleure qu'hier, ça, on n'est jamais certain par avance. Quand je dis hier, je ne pense pas spécialement à la rentrée académique provinciale qui n'a pas encore eu lieu.

Deux autres précisions pour conclure, notre colloque pourrait s'inscrire dans le cadre des Etats Généraux des Médias de la Communauté française qui est actuellement en préparation et notre volonté est bien évidemment d'associer à notre démarche les forces vives liégeoises, je pense aux mondes politique, nous sommes évidemment concernés au premier degré mais tout autant au monde socioéconomique, culturel, associatif et notamment l'UPMC, l'Union des Professionnels des Métiers de la Communication, en les invitant tous, la liste n'est pas exhaustive, à assister et à participer aux débats.

Mais pour cela, le travail suit son cours, donc il y a encore des choses à faire d'ici le 14 décembre et surtout après le 14

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SETEMBRE 2010

décembre, après ce constant, après ces pistes de réflexions. J'espère avoir répondu à l'attente qui était la vôtre.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Président.

Document 09-10/A24 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la participation de la Province de Liège aux actions du Centre national de Coopération au Développement (CNCD) en matière de lutte contre la pauvreté.

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole, si elle le désire, à Madame Valérie BURLET.

Mme BURLET (de son banc).- Non, ça va !

Mme LA PRESIDENTE.- Ca va ? Je cède à présent la parole à Madame la Député Katty FIRQUET. Vous avez la parole Madame la Députée.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Madame BURLET m'interroge sur la participation de la Province de Liège aux actions du Centre National de Coopération au Développement en matière de lutte contre la pauvreté.

Votre question témoigne, Madame la Conseillère, de votre souci d'œuvrer pour un monde plus égalitaire et c'est tout à votre honneur bien sûr.

Comme vous le savez Madame BURLET, en tant que membre de la cinquième Commission, la Province de Liège est particulièrement sensibilisée aux difficultés que vivent les habitants des pays en voie de développement.

En effet, depuis de nombreuses années, à l'occasion de la réunion de la cinquième Commission du mois de novembre, nous examinons les divers projets qui nous sont soumis par le CNCD en vue de l'attribution de subsides prélevés sur l'article budgétaire relatif à l'aide humanitaire dans les pays en voie de développement.

Le Conseil provincial et plus particulièrement la cinquième Commission, a choisi d'établir un partenariat avec le CNCD, gage que les projets que nous retenons répondent à un réel besoin, qu'ils seront effectivement réalisés sur place et qu'ils s'engagent dans un processus de pérennité.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2010

Plus particulièrement, cette année, la Province de Liège, comme d'autres Institutions publiques, a été sollicitée par le CNCD en vue de collaborer à la vaste campagne d'affichage qui a débuté, pour ce qui concerne la Province, ce 20 septembre pour se clôturer le 14 novembre prochain.

La Province de Liège a également tenu à cette occasion et en vue de sensibiliser un maximum de personnes à la lutte contre la pauvreté, à établir un partenariat avec la Ville de Liège.

C'est ainsi que vous avez peut être découvert, à votre arrivée, sur la façade de la Cour Notger du Palais provincial, une banderole reprenant un caricature de Pierre KROLL avec le message suivant : la Province de Liège et la Ville de Liège s'engagent avec le CNCD, pour un monde plus juste.

Dans le cadre de cette 45^{ème} campagne de sensibilisation, le CNCD a souhaité poursuivre dans les années à venir, la collaboration que nous avons instaurée quant à l'attribution des subsides.

Je tiens d'ailleurs à souligner que le CNCD par l'intermédiaire de Monsieur Arnaud ZACHARIE, Secrétaire général du CNCD 11 11 11, a précisé que la Province de Liège est la seule à avoir officialisé de la sorte un soutien sur le long terme à leurs actions en faveur des pays en voie de développement.

Vous serez donc, Madame BURLET, ainsi que l'ensemble des membres de la cinquième Commission, sollicités en novembre prochain pour répartir les 24.789 € inscrits cette année à charge de l'article budgétaire relatif à l'aide humanitaire dans les pays en voie de développement et à l'intégration des populations d'origine étrangère.

Au-delà de la collaboration que nous avons pu mettre en place avec le CNCD et dont je me réjouis, je me dois de préciser que la thématique de la lutte contre la pauvreté est une compétence qui revient principalement à l'Etat fédéral ainsi que, par délégation, aux Communes et aux CPAS plus particulièrement.

Cela revient-il à dire que nous n'avons pas la possibilité d'intervenir sur ce grave sujet, bien sûr que non ! A titre d'exemple, nous avons récemment été sollicités par la Ville de Huy qui nous informe qu'étant membre de l'Alliance Mondiale des Villes contre la Pauvreté, en abrégé WACAP, elle souhaite organiser une action spécifique le 17 octobre 2011, journée mondiale de lutte contre la pauvreté.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SETEMBRE 2010

Le WACAP a identifié parmi les Villes partenaires, celles qui ont pu développer un savoir-faire spécifique sur des sujets différents, tous liés au développement et à la lutte contre la pauvreté.

La Ville de Huy souhaite donc porter un projet axé sur l'égalité des chances et son revers, la lutte contre toute forme de discrimination.

Si la Ville de Huy a pu développer un savoir-faire, la Province de Liège peut se targuer d'une véritable expertise en la matière, à travers sa Commission provinciale d'Egalité des Chances et le partenariat permanent avec l'Institut pour l'Egalité des Chances.

Pour ces raisons, nous collaborerons très certainement avec Huy pour les aider à organiser, je l'espère, un projet ambitieux en la matière.

Un autre exemple concret : depuis trois ans, nous collaborons avec le CPAS de Liège à travers les journées de l'insertion sociale dont nous sommes aujourd'hui à la huitième édition avec une aide logistique et la présentation de nos actions.

L'événement permet de démontrer toutes les complémentarités possibles entre les actions d'un CPAS et la Province et l'intérêt d'une collaboration chacun, évidemment, dans sa sphère de compétence.

Pour revenir à votre question, Madame BURLET, je pense qu'il n'était pas inutile de rappeler en effet que le Conseil provincial et plus particulièrement les Commissions, doivent pouvoir être des lieux où des propositions constructives et réalistes peuvent être avancées, je l'ai d'ailleurs rappelé hier en cinquième Commission.

Pour le reste, quelle pourrait être, me demandez-vous, l'implication des Conseillers ?

Au-delà des actions que je viens d'énumérer et pour lesquelles, en partie, les Conseillers seront sollicités à travers la cinquième Commission, l'implication des Conseillers dans une campagne telle que celle du CNCD ne doit pas différer de celle de tout un chacun, soit de tout citoyen qui se respecte et se sent concerné par les questions sociales.

Prochainement le CNCD lancera une grande campagne de sensibilisation et d'appel aux bénévoles pour, comme chaque année,

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2010

récolter des fonds pour cette campagne. Il vous appartiendra, si vous le souhaitez et selon l'intérêt que vous affichez pour cette question, d'y répondre positivement ou non et de donner un peu de votre temps.

Ceci me permet également de souligner que la coopération au développement est présente au cœur de notre campagne de sensibilisation des volontaires ou des bénévoles c'est selon, aux travers du Salon des Volontariats et des services mis en place pour prolonger cette action.

J'en profite enfin pour rappeler que le prochain Salon du Volontariat se déroulera les 4, 5 et 6 février prochain et j'espère, Madame BURLET, avoir le plaisir de vous y rencontrer pour vous faire découvrir les autres organismes qui à côté du CNCDD, œuvrent pour la coopération au développement.

J'espère ainsi avoir répondu à votre question et je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Députée provinciale.

Document 09-10/A25 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au statut spécial des étudiants dans le cadre de la pratique conjugquée des études et soit d'un sport de haut niveau soit d'une formation artistique.

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à Monsieur André GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GERARD (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente, ne serait-ce que pour remercier les personnes présentes d'assister à notre débat, je vais donc lire la question.

Les sports en général mais le sport de haut niveau en particulier nous sont souvent servis comme justificatifs de certaines dépenses ou choix politiques de notre Collège.

Si nous ne partageons pas toujours totalement la forme, nous adhérons à l'esprit de cette position lorsqu'elle a pour objectifs la sensibilisation et la mise en évidence d'une discipline accessible à tous.

Plus encore, c'est la formation de nos jeunes athlètes et la recherche de la relève qui, pour ce qui est du soutien au sport de haut niveau, rencontre notre plus grand enthousiasme. Sauf bien

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SETEMBRE 2010

entendu s'il devait porter préjudice au soutien du sport en général mais nous n'en sommes pas là.

Si l'opportunité de faire un sport de haut niveau ne devrait pas impliquer, d'emblée, une forme d'apostolat, il faut concéder que la pratique d'un sport au niveau élevé demande beaucoup de sacrifices personnels pour le jeune et persévérer en parallèle dans le suivi des études supérieures tient parfois de la gageure requérant une dépense d'énergie et sujet aux tracasseries souvent très éloignées de la pratique souhaitée. La pratique sportive de haut niveau en parallèle avec des études supérieures, ce n'est pas toujours simple.

Un autre domaine, d'un type fort différent mais néanmoins voisin en certains caractères est celui de l'apprentissage artistique.

Moins connu, moins spectaculaire, peut-être moins populaire, l'étudiant qui souhaite mener des études artistiques complémentaires rencontre des difficultés similaires.

Actuellement, l'étudiant est souvent confronté à l'obligation de faire un choix alors qu'il semble possible de mener parallèlement des études supérieures tout en conservant la possibilité d'un apprentissage ou d'un perfectionnement.

L'enseignement en Province de Liège a-t-il déjà réfléchi et mis en place un dispositif de soutien ? Il serait vraiment dommage de nous priver de talents liégeois simplement par manque d'organisation, surtout, de flexibilité ou d'adaptabilité de notre Enseignement.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Je cède maintenant la parole à Monsieur le Député-Président. Vous avez la parole Monsieur le Député-Président.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, mes Chers Collègues.

Vous avez raison, Monsieur Gérard, de rappeler que la Province de Liège veille à la mise en évidence des disciplines sportives, notamment en ce qui concerne le sport de haut niveau.

Notre Enseignement ne manque pas d'y être attentif et d'y sensibiliser ses élèves et étudiants. Il a non seulement réfléchi à la question, je vous rassure, mais surtout il a mis en œuvre

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2010

un dispositif de soutien destiné à l'ensemble des étudiants sportifs, élites, les sportifs de haut niveau ou non.

Tout d'abord, en ce qui concerne les élèves de l'Enseignement secondaire, pour les sportifs de haut niveau bénéficiant du statut officiel d'élites, j'entends par là conformément aux différents décrets d'application, l'ensemble de nos établissements provinciaux applique bien entendu les directives prévues dans les décrets et circulaires se rapportant au sujet. Ce n'est pas ici le lieu de les détailler, vous les connaissez.

Par ailleurs, nous nous sommes rendu compte que certains de nos élèves ont une charge sportive équivalente sans pour autant pouvoir bénéficier des facilités accordées par le statut d'élites.

Pour ces jeunes, possibles élites en herbe, nos écoles sportives proposent les possibilités suivantes : une place, si nécessaire, en internat ; des repas équilibrés et aménagés spécialement dans les plages horaires des sportifs, ainsi que des collations supplémentaires, c'est sûr que c'est prévu et que cela fonctionne ; l'aménagement des horaires scolaires et la mise à disposition d'une remédiation, ça existe aussi ; des personnes relais présentes et à l'écoute active des difficultés rencontrées, par exemple, l'aide pour les remises en ordre suite à une absence liée à une sélection sportive nationale, c'est ponctuel mais c'est très embarrassant donc il faut veiller à remédier à cela.

Cette personne, bien identifié par l'élève dans chaque cas, assure un suivi individualisé, ce n'est pas une personne quelconque et cela de manière quotidienne, c'est-à-dire les interrogations à refaire, allègement sportif..

Par ailleurs, un coordinateur sportif qui assure le lien entre les professeurs, la Direction et les partenaires « club » et qui gère également, on s'est rendu compte avec l'expérience que c'était nécessaire parce que, sinon, dans le fonctionnement normal, si on n'ajoute pas ça, en fait, on repart rapidement à ses habitudes : non, moi je suis là pour donner cours à des élèves « normaux », donc on a veillé à cela aussi pour pallier cette difficulté, donc avec la personne relais le cahier de bord des sportifs.

Enfin, un car mis à disposition des jeunes sportifs pour les véhiculer collectivement vers les lieux d'entraînement, des réunions mensuelles au sein du Pouvoir Organisateur et avec les clubs partenaires afin de faire évoluer le projet « élites sportives » et de nombreuses participations aux sélections

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SETEMBRE 2010

du Sport scolaire international, Championnat ISF.

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, le décret du 5 août 1995 prévoit en son article 31 la possibilité de répartir les activités d'enseignement sur un nombre d'années académiques supérieur au nombre d'années prévues au programme.

Il est donc possible à un étudiant, reconnu sportif de haut niveau, de procéder à l'étalement de son année d'études. Cette mesure d'étalement est octroyée à tout étudiant qui en fait la demande.

Pour l'année académique en cours, la Haute Ecole de la Province de Liège a enregistré, à ce jour, une seule demande d'étalement des études en liaison avec la qualité de sportif de haut niveau, il pourrait y en avoir plusieurs, on les considérerait de la même façon.

Il s'agit d'un étudiant, M. Tarik MOUKRINE, inscrit en première année de la formation de Bachelier en Kinésithérapie, qui a donc fait le choix de réaliser sa première année d'études en 2 ans. Il est vrai qu'il dispose, complémentirement, du statut d'espoir sportif en athlétisme reconnu par le Ministre des Sports.

Son programme d'études a été arrêté en concertation avec les autorités de la Haute Ecole et a fait l'objet d'une convention particulière et révisable chaque année.

Par ailleurs, et si le besoin apparaît, les étudiants sportifs bénéficient, au même titre d'ailleurs que l'ensemble des autres étudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège, des nombreuses actions mises en place par le Service d'aide à la réussite. Citons à titre d'exemples de ces actions les remédiations en maîtrise de la langue française, en langues (anglais, néerlandais, espagnol, allemand), en mathématique et en chimie, les ateliers de méthodologie des études "Apprendre à apprendre", le tutorat pédagogique et les ateliers de gestion du stress.

Enfin, permettez-moi de rappeler qu'afin de sensibiliser tous les élèves à l'initiation sportive, notre enseignement provincial a développé en son sein, et ce depuis 1967, l'Association Sportive de l'Enseignement Provincial, l'ASEP en abrégé.

Cette Association dynamique faut-il le dire, avec beaucoup de personnes volontaires qui s'en occupe, propre à la Province de Liège, regroupe tous les professeurs d'Education Physique de notre

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2010

enseignement provincial. Ensemble, avec le soutien actif de la Direction générale, l'Inspection et des Directions des établissements, ils créent des moments ponctuels de compétition, d'initiation visant à l'échange et la socialisation au travers de la découverte sportive.

Le calendrier des journées de compétitions sportives, réparties sur l'ensemble de l'année scolaire, suscite une saine émulation entre écoles et constitue un élément supplémentaire de motivation dans le cadre des cours d'Education Physique.

Pour la Haute Ecole, une cellule spécifique constituée de maîtres-assistants relevant des catégories pédagogique et paramédicale dédiée aux « sportifs élites » est opérationnelle en synergie avec l'ASEP dont je parlais il y a quelques instants.

Celle-ci offre également à l'ensemble des étudiants inscrits à la Haute Ecole la possibilité de participer à des compétitions en soirée dans des disciplines diverses. Elle propose aussi des séances hebdomadaires qu'on appelle « sports détente ». Chaque étudiant reçoit lors de la rentrée académique un fascicule reprenant ces informations et les personnes ressources à contacter par le biais de l'Ecole virtuelle qui est un autre outil que nous avons développé par ailleurs.

Le site Internet de l'ASEP a récemment fait l'objet d'un important travail de rénovation et de mise à jour, assurant ainsi une communication encore meilleure à propos de l'ensemble des activités sportives, notamment quant aux horaires d'activités et aux résultats des compétitions.

Je serai plus bref sur l'autre volet de votre question, puisque le statut d'artiste de haut niveau n'est effectivement pas à ce jour prévu par la législation de la Communauté française, il de mesure spécifique actuellement prévue au niveau décretaal pour les étudiants qui souhaiteraient mener des activités artistiques complémentaires à leurs études supérieures. Le cas ne s'est donc jamais posé jusqu'à présent à la Haute Ecole, d'autant qu'elle ne dispose pas, ceci explique peut être cela, d'une catégorie artistique et donc de formations reconnues comme telles.

Il nous arrive toutefois d'accueillir des étudiants qui ont par ailleurs ou préalablement réussi des études artistiques. Nous avons ainsi eu l'occasion, par exemple, lors de la dernière remise des prix EPL Excellence, c'était à Crisnée, de mettre en évidence M. Frédéric VANDENDUNGHEN qui a réussi en juin dernier sa première

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SETEMBRE 2010

année de la formation de Bachelier en Droit.

Après ses études secondaires, M. VANDENDUNGHEN est rentré au Conservatoire Royal de Musique de Liège où il a obtenu un Premier prix de violon, le Certificat d'aptitude à l'enseignement du violon dans la classe de M. Richard PIETA et un Premier prix de musique de chambre dans la classe de M. Michel BASSINE. Il poursuit donc aujourd'hui des études supérieures à la Haute Ecole, et avec un succès certain.

En dépit de l'absence évoquée de cadre légal, l'Enseignement de la Province de Liège est bien évidemment à l'écoute de toute vocation artistique et soucieux d'en favoriser le développement chez ses élèves et étudiants, à l'instar de ce qui se fait en faveur des sportifs, et vous avez pu voir combien nos efforts sont réels et importants.

Nous resterons donc ici aussi attentifs à favoriser l'éclosion de jeunes talents en les aidant à concilier au mieux les exigences d'une formation solide, indispensable pour leur assurer un avenir professionnel, avec leurs aspirations artistiques ou créatrices personnelles.

Je vous remercie de votre question et j'espère avoir répondu ainsi à celle-ci.

Document 09-10/A26 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'Ecole francophone belge d'Administration.

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à Monsieur André GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GERARD (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente.

L'Ecole francophone belge d'Administration est l'équivalent de l'ENA en France.

On en parle peu dans les médias, seulement de temps à autre un petit encart. Ce projet semble se développer dans la plus grande discrétion, si ce n'est la plus stricte intimité et pourtant les enjeux peuvent être énormes.

L'Enseignement de la Province de Liège se targue d'avoir toujours voulu offrir à ses concitoyens le maximum de débouchés et le panel de formations le plus complet et le plus efficient

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2010

possible.

Je me permets de penser que cela fut le cas à une époque et que, bon an mal an, nous continuons à avancer grâce à l'énergie et à la compétence de toutes nos bonnes volontés et bien souvent surtout de notre personnel au sens large.

J'ai pourtant l'impression que nous prenons du retard en certaines matières et que nous laissons passer des opportunités que nous devrions saisir avec beaucoup plus d'énergie voir, être plus incisifs.

Comme l'objet de ma question y fait référence, je parle bien ici du projet d'école d'administration qui semblerait se voir implanter soit à Mons, soit à Namur.

Pourtant, la Ville de Liège dans le cadre de la Haute Ecole, propose déjà un baccalauréat en Sciences Administratives qui semble avoir, du reste, impressionné notre ex-collègue Chef de groupe MR, Monsieur DODRIMONT puisqu'il a eu l'occasion de juger des compétences acquises d'une élève stagiaire.

Cette expertise de la Haute Ecole de la Ville dans la formation devant ... de l'Administration, ce que nous appelons et identifions encore communément sur le vocable « graduat », va-t-on l'offrir sans souffler mot à un autre opérateur si je puis dire ?

L'Université de Liège organise déjà un maser en administration publique, soit une licence sous l'ancienne nomenclature. Nous avons donc déjà tout ce qui est nécessaire sur notre territoire, même si c'est morcelé, pourquoi ne parle-t-on pas de Liège comme implantation possible ?

Le travail d'ensembliser qui vous tient tant à cœur ne peut-il pas s'opérer en cette matière afin de mettre en évidence toute la pertinence que nous pouvons trouver en voyant cette école sur notre territoire ?

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Je cède maintenant la parole à Monsieur le Député-Président. Vous avez la parole Monsieur le Député-Président.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, mes Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SETEMBRE 2010

Ce n'est pas parce que nous ne faisons pas de grandes ou tapageuses déclarations dans la presse que nous ne nous soucions pas pour autant des enjeux de ce projet de création d'une école régionale d'administration.

Il s'agit là, soyez-en assurés, d'un projet dont nous ne sous-estimons pas les enjeux, d'ailleurs, à l'occasion de la prochaine déclaration de politique générale accompagnant le projet de budget, nous formulerons des propositions concrètes sur ce sujet.

Je l'ai déjà évoqué publiquement mes chers collègues car je ne sais pas si vous étiez présents aux Fêtes de Wallonie à Seraing cette année, non, alors l'année prochaine il faut venir, on vous apprend parfois des choses intéressantes, en tout cas, cette année-ci, vous m'auriez entendu et donc je vous remets bien volontiers copie de mon intervention à Seraing dans le cadre de ces Fêtes de Wallonie, donc le passage concerné.

Comme je l'ai déjà annoncé, et vous savez que j'ai à cœur de tenir mes paroles, je mettrai tout en œuvre pour que la Province de Liège s'implique avec force et conviction dans une Ecole d'Administration ; elle peut y apporter son savoir-faire et ses infrastructures au travers de son école de Sciences administratives et de Formations continues, forte qu'elle est de ses collaborations, de ses partenariats, notamment avec les Instituts de Promotion sociale, et des 3000 agents qui la fréquentent annuellement.

Nous sommes donc disponibles mais nous émettons de sérieuses réserves quant à une centralisation excessive qui pénaliserait non seulement les communes, mais aussi les agents désireux de se former, découragés par des déplacements trop longs et trop coûteux. La proximité est donc un facteur à prendre en compte.

Dans le même esprit, nous pensons qu'en termes de formation, ce serait une erreur majeure que de séparer les cadres et la majorité du personnel de nos Administrations, ce qui contribuerait à créer un clivage aux conséquences... Si on ne formait que l'élite devant constituer les Secrétaires généraux au niveau de l'Administration régionale ou les Secrétaires communaux au niveau communal, tandis que les autres considérés comme des fonctionnaires de seconde zone n'auraient pas accès à la même école nom pas nationale mais régionale, l'Administration ce ne serait pas bon.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2010

Je pense qu'il convient de former et les uns et les autres non pas dans le même moule mais dans le même état d'esprit, des gens qui vont avoir à travailler ensemble pour le service de leurs concitoyens.

Pour ce faire, c'est intéressant aussi non seulement à travers le problème des déplacements que j'ai évoqué, je l'avais déjà dit par ailleurs, s'agissant par exemple des soldats du feu, qu'on pourrait peut être ne pas se passer de tous les pompiers volontaires du pays et les professionnels et tous, mais par contre ils ont tous besoin d'une formation de qualité pour leur sécurité d'abord et pour assurer un service de qualité pour nos concitoyens.

S'ils doivent évidemment aller au fin fond de la Wallonie ou à Bruxelles pour aller se former, il est certain que d'une manière indirecte, ... de pompiers volontaires bien évidemment, ça coûtera beaucoup plus cher et ils feront peut être arbitre de football à la place, histoire de mettre un peu de beurre dans les épinards.

Donc ce serait mauvais de se priver d'une collaboration de gens de terrain dans notre formation continuée, nous recourrons très régulièrement à des collaborations avec des agents communaux, des fonctionnaires provinciaux, des fonctionnaires qui connaissent le terrain.

Moi-même qui ai suivi ces cours de Sciences administratives mais il y a très très très longtemps et bien, j'avais la chance de bien connaître la loi communale de l'époque et la loi provinciale de la même époque parce qu'elles m'étaient racontées, elles m'étaient apprises par l'exemple et pas simplement par le texte, par des gens qui les pratiquaient au quotidien.

Ca aussi je pense que la théorie je la pratique, c'est un slogan de l'Enseignement de la Province depuis toujours mais ça vaut pour ça aussi. Voilà.

Ici, et vous le disiez vous-même, le travail d'ensemblier qui vous est maintenant devenu familier qui vous est reconnu comme étant utile et favorable, on ne fait pas ça tout seul, nous on n'a pas cette prétention là, on fait déjà ça avec d'autres, avec des agents, des fonctionnaires de terrain, on fait ça aussi avec l'Université, avec d'autres opérateurs de formations pour justement mettre en place cet outil et le suivi de formations continuées destinées à ces agents.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SETEMBRE 2010

Je peux vous assurer que notre Administration et plus particulièrement le département Formation a déjà amplement réfléchi en toute discrétion mais avec efficacité à la manière de s'impliquer dans cet ambitieux projet, je ne manquerai donc pas de vous en reparler.

Il ne suffit pas de dire qu'on est la capitale de la Wallonie, il ne suffit pas de dire que puisqu'il y avait des problèmes dans votre Ville c'est bien là qu'il faudrait faire une Ecole d'Administration pour apprendre à comment élaborer des marchés de service public, je pense que c'est un peu plus compliqué que ça, mais moi je fais le pari de l'efficacité à travers la proximité, la connaissance de terrain et l'exigence, bien entendu, les trois vont de paire.

Je vous remercie de votre attention et vous remets copie de mon discours aux Fêtes de Wallonie à Seraing.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député-Président.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 09-10/187 : Modifications du règlement d'ordre intérieur de la Bibliothèque des Chiroux-Croisiers.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 09-010/187. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Victoria SEPULVEDA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme SEPULVEDA, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Votre 3^{ème} Commission s'est penchée ce lundi sur le document 09-10/187 concernant les modifications du règlement d'ordre intérieur de la bibliothèque des Chiroux-Croisiers.

- Ces modifications portent sur deux points :
- le coût de remplacement de la carte perdue pour les enfants de moins de 12 ans et qui diminue ;
 - le remplacement de la disquette par la clé USB comme support de stockage.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2010

Un commissaire prend la parole pour demander si le fait que la masse de stockage est plus importante sur clé USB ne risquait pas d'induire une entorse aux droits d'auteurs.

Il lui est répondu que le règlement est appliqué de la même manière que pour les disquettes et que l'utilisateur est le seul responsable devant la loi. On mise sur sa bonne foi.

Un autre Commissaire fait remarquer qu'il existe un risque de réutilisation de la clé au sein de l'établissement. Elle risquerait d'être achetée, chargée, déchargée le même jour au profit de l'utilisateur. Bref. S'en suit une discussion technique qui se conclut par la promesse d'un complément d'information qui sera distribué par la direction de la médiathèque. C'est chose faite.

Le projet de résolution est adopté par 9 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 3^{ème} Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/188 : Services provinciaux : Majoration pour l'année 2010 de l'allocation de fin d'année octroyée à certaines catégories du personnel provincial.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 09-10/188. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT. à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SETEMBRE 2010

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Cher Collègue. Notre 7^{ème} Commission a examiné hier le document 09-10/188 relatif à la majoration pour l'année 2010 de l'allocation de fin d'année octroyée à certaines catégories du personnel provincial et ceci afin de permettre le rattrapage du forfait fédéral pour l'année 2010.

Il est d'abord précisé que ce document a bien entendu reçu l'aval de la concertation syndicale.

Une Conseillère s'est d'abord demandé s'il n'avait pas été possible de prévoir dès le départ le calcul de cette majoration puisque ce décret date de 2009. A cette interrogation, il est répondu que chaque année, le mode de calcul est modifié par le pouvoir fédéral, impossible donc de l'anticiper.

Un autre Conseiller s'interroge sur le fait de savoir si cette modification fera en sorte que l'allocation de fin d'année correspondra à un réel 13ème mois. Il est répondu que c'est loin d'être le cas, que c'est certes l'objectif à atteindre pour les organisations syndicales mais que l'on examinera progressivement la mise en application de cet objectif car les possibilités financières de notre Institution doivent être examinées chaque année.

Ce rapport est approuvé par 10 pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/189 : Services provinciaux : Marché de services - Mode de passation et conditions de marché en vue de la mise en conformité des équipements de travail des établissements provinciaux d'Enseignement technique.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2010

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 4 de l'ordre du jour (document 09-10/189). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. Denis BARTH qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BARTH, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues.

Le marché public a été évoqué hier lors de notre 7^{ème} Commission. Il n'a donné lieu à aucune discussion et en ce qui concerne le vote, il a été adopté à 10 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/190 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Maison du Social.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour (document 09-10/190). Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission et le rapporteur en est M. Michel LEMMENS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Je serai court et bref. Il n'y a eu ni remarque, ni

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SETEMBRE 2010

commentaire et notre 7^{ème} Commission a approuvé le point par 12 voix et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/191 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'IPES de Verviers.

Document 09-10/192 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'IPES de Herstal.

Document 09-10/193 : Désignation d'un receveur spécial des recettes au Service provincial des Bâtiments.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Les points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour (documents 09-10/191 - 09-10/192 - 09-10/193) ont été regroupés à la demande des membres de la 7^{ème} Commission. Ces 3 documents ont été soumis à l'examen de la septième Commission en date du 22 septembre et c'est Mme Lydia BLAISE qui va nous faire les conclusions de la Commission. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Pour chacun de ces trois dossiers similaires, M. le Président de la 7^{ème} Commission rappelle brièvement les propositions de résolutions présentées.

Celles-ci ne soulèvent aucune question et commentaire et la Commission vous propose de les approuver chacune par 10 voix pour

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2010

et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/200 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors tva.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour (document 09-10/200). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. LUX qui s'est chargée du rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. LUX, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur. Bonjour tout le monde.

Le 23 septembre, la Commission s'est réunie pour voir la prise de connaissance des travaux de 67.000 €.

Après une réponse à une question posée, tout le monde était content. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 09-10/194 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour le marché de rénovation de

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SETEMBRE 2010**la salle nord au Domaine provincial de Wégimont.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 de l'ordre du jour (document 09-10/194). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et c'est M. Antoine NIVARD qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, chers Collègues. Poursuivant ses travaux, notre 8^{ème} Commission a analysé le document 09-10/194 ayant pour objet le mode de passation et conditions de marché pour le marché de rénovation de la salle nord du Domaine provincial de Wégimont.

Le Député provincial - rapporteur a informé la Commission des travaux projetés dans le cadre de la rénovation complète de la salle de réunion dite salle nord et a précisé que ces travaux inscrits au budget extraordinaire 2010 sont susceptibles d'être subsidier à 30% par la Division Energie du Service public de Wallonie dans le cadre du financement alternatif des travaux d'amélioration de la performance énergétique, travaux dits UREBA pour ce qui concerne le remplacement des châssis.

Aucune question n'a été posée et c'est ainsi que votre 8^{ème} Commission vous propose par 8 voix pour et 6 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au présent rapport.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. J'ouvre la discussion générale. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/201 : Domaine provincial de Wégimont - Modifications apportées aux différents règlements et tarifs - Règlement organique - Règlement-tarif de la plaine et du camping - Règlement-tarif du Centre d'hébergement - Règlement d'ordre intérieur du camping - Règlement d'ordre intérieur du Centre d'hébergement.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2010

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 11 de l'ordre du jour (document 09-10/201). Il a été soumis à l'examen de la dixième Commission et c'est M. Jean-Marc BRABANTS qui s'est chargée du rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chère Collègue, la 10^{ème} Commission donc s'est réunie ce lundi 20 septembre 2010. Le document a été présenté en séance par le Président et un expert de la Province.

Après cette présentation, un Commissaire interroge sur un point du règlement d'ordre intérieur du camping et plus précisément sur la manière opérée pour connaître le lien de famille pour les visiteurs de sites. L'expert répond en séance : une composition de famille est demandée lors de l'entrée sur le site.

Un Commissaire s'interroge sur le tri sélectif des déchets. L'expert souligne en séance que le tri est déjà d'application au niveau du camping et qu'il y a aussi une mise en place de poubelles à tri sélectif sur le domaine.

Et c'est par 5 voix pour et 4 abstentions que les Commissaires vous proposent d'adopter le document 09-10/201.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/199 : Modification n° 19 de la Représentation provinciale au sein de l'ASBL « Groupement de Redéploiement

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SETEMBRE 2010**Economique du Pays de Liège (GRE-LIEGE).**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 12 de l'ordre du jour (document 09-10/199). Il a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil aujourd'hui et c'est M. DENIS qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. M. le Gouverneur, Mme la Greffière, Chers Collègues.

Votre Bureau vous propose par consensus d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif à la modification n° 19 de la représentation provinciale au sein de l'ASBL « Groupement de redéploiement économique du Pays de Liège » en abrégé GRE Liège.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/202 : Mise à disposition des communes d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infractions environnementales.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°1 de l'ordre du jour complémentaire (document 09-10/202). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. Lydia BLAISE qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2010

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente, chers Collègues.

Monsieur le Président présente le dossier à savoir la demande de la part de 4 nouvelles Communes de mise à disposition d'un sanctionnateur provincial.

Il vous est donc proposé de désigner la fonctionnaire sanctionnatrice en place comme effective et en même temps, de désigner une nouvelle fonctionnaire sanctionnatrice suppléante pour ces 4 Communes ainsi que pour les onze autres déjà sous convention.

A la question du nombre d'agents déjà en place, il est répondu qu'il passe donc à 2 pour l'ensemble du territoire provincial et cette proposition est adoptée en Commission par 10 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/203 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à la Haute Ecole de la Province de Liège.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 2 de l'ordre du jour complémentaire (document 09-10/203). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est Madame Marie-Noëlle MOTTARD qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme MOTTARD, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, chers

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SETEMBRE 2010

Collègues.

Je vous remercie. Je serai très brève.

Pas de question. 10 voix pour, 3 abstentions.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/204 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'assainissement des étages 5 et 6 du bâtiment Opéra.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°3 de l'ordre du jour complémentaire (document 09-10/204). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et c'est Mme Lydia BLAISE qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, chers Collègues.

Présenté en 8^{ème} Commission mardi, ce dossier a bénéficié de 3 rappels de la part du Député - rapporteur :

1. la Province a acquis des étages du bâtiment dit « Opéra » à un prix raisonnable, sachant que des travaux importants dont le désamiantage devaient y être réalisés.

2. Un appel d'offre international a été lancé avec un budget estimatif du montant des travaux de 600.000 € mais toutes les offres reçues étaient supérieures de plus de 50%, c'est-à-dire s'élevaient à 900.000 €.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2010

3. Après vérifications, demandes de justifications de la part de soumissionnaires, les services ont conclu à la sous-estimation des travaux, ceux-ci étant effectivement très complexes, peu courants, demandant la mise en place de zones confinées et de toute une installation de chantier onéreuse.

C'est pourquoi en toute transparence, le Collège propose donc aujourd'hui au Conseil d'augmenter les montants prévus pour l'adjudication publique de ces travaux d'assainissement en les amenant à 905.001,69 €.

A la question, sur le nombre d'offres reçues, les différences entre-elles et sur une suspicion d'entente éventuelle entre les soumissionnaires sur un prix surestimé, Monsieur le Député - rapporteur écarte celle-ci en rappelant qu'il s'agit d'une adjudication publique internationale ouvrant la porte à tous les opérateurs européens. Monsieur le Directeur des services des travaux précise, lui, que 8 entreprises ont répondu à l'appel, 5 offres ont été sélectionnées, la moins-disante était à 902.000 €, la suivante à 976.000 puis 978.000, 1.025.000 et enfin 1.168.000 €.

Les questions étant épuisées, la 8^{ème} Commission vous propose par 9 voix pour et 6 abstentions d'adopter cette résolution.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2010, je le déclare approuvé.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SETEMBRE 2010**IX.- Clôture de la réunion**

La réunion publique est levée à 16 H 25.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 19 octobre à 15 heures.

X.- Huis clos

Mme LA PRESIDENTE.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.